

DU Interprofessionnel de G erontologie de l'Universit  de Bourgogne

Objectifs | Organisation p dagogique | Contr le des connaissances | Contenus | Publics et pr requis | Les intervenants



Interprofessionnel de G erontologie



Objectifs

La formation am ne aux participants un ensemble de connaissances fondamentales et d'outils indispensables   leurs pratiques aupr s des personnes  g es.

Elle aborde la g erontologie sous des angles tr s divers et compl mentaires : sociaux, psychologiques, biom dicaux, l gislatifs ou encore  thiques.

Organisation p dagogique

Ce dipl me se compose de 7 s minaires (dont un double) organis es en 8 regroupements de 3 jours, dont :

5 en 1 re ann e

3 en 2 me ann e.

24h de m thodologie sont int gr es aux 8 regroupements afin de guider le stagiaire dans la r daction des fich es r sum es et de son m moire.

En formule "  la carte", chaque s minaire peut  tre choisi isol ment en tant que formation qualifiante.

Un certificat de stage est alors d livr    l'issue de la semaine de formation.

Les personnes, suivant les s minaires "hors dipl me" sont dispens es d'inscription universitaire et ne passent pas les  valuations.

Contr le de connaissances

La formation est sanctionn e par un dipl me habilit  par l'universit  de Bourgogne.

Le contr le des connaissances est sanctionn  par une  valuation  crite de chaque s minaire, la r daction d'un m moire et la tenue d'une soutenance orale..

Contenus

S minaire 1 : Vieillir

S minaire 2 : Maladie d'Alzheimer et autres d mences

S minaire 3 : Fonction motrice et pr vention

S minaire 4 : G ronto-psychologie, G ronto-psychiatrie

S minaire 5 : Vieillir en  tablissement

S minaire 6 : Vieillir   domicile

S minaire 7 : Ethique et pratiques g rontologiques

Publics et pr requis

Tout professionnel ou b n vole travaillant aupr s des personnes  g es :

En établissement ou en secteur hospitalier

A domicile (SSIAD, HAD, CCAS, service de gestion tutélaire...)

Métiers concernés :

Infirmière, infirmières coordonnatrices,

Cadres de santé,

Responsables de services de soins et d'établissement,

Travailleurs sociaux,

Rééducateurs et diététiciens,

Animateurs,

Aides médico-psychologiques,

Aides-soignantes.

Les intervenants

F. MOUREY

TARIFS

Droits administratifs :

selon tarifs définis annuellement par le Ministère

Droits pédagogiques :

1^{ère} année : 3000€

2^{ème} année : 1800€